Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 40 (1932)

Heft: 3

Artikel: Vœux diplomatiques ... et Croix-Rouge

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-973786

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Peut-on arriver à l'interdiction de la guerre chimique?

Convoquée par le Comité international de la Croix-Rouge, une commission d'experts a siégé à Genève en décembre 1931 pour étudier la protection juridique des populations civiles contre les dangers de la guerre aéro-chimique.

Au cours de leurs discussions, les experts ont constaté que les dispositions actuelles de protection sont insuffisantes, et qu'il serait nécessaire — mais extrêmement difficile — d'obtenir que les gouvernements s'interdisent l'emploi des moyens de combat chimiques à l'égard de tout état qui observerait cette même interdiction.

Le droit international condamne l'emploi des bombardements aériens dont le but essentiel est de terroriser la population civile. Il semble cependant impossible de limiter strictement ces bombardements aux objectifs militaires. On a proposé de créer des «camps de refuge», des «zônes de refuge», mais la délimitation de telles régions qui seraient à l'abri du jet de bombes incendiaires ou chimiques parait pratiquement impossible.

Toute réglementation dans l'usage de la guerre chimique présente des difficultés insurmontables, aussi la commission n'a-t-elle pu arriver qu'aux conclusions suivantes:

Lorsqu'on examine tout ce qui a été proposé pour diminuer les dangers auxquels la guerre expose les populations civiles, on constate que toutes les fois que l'on essaie de prohiber les études ou la fabrication d'un engin de guerre on se heurte à des difficultés considérables, parce que les mêmes engins peuvent être employés en temps de paix et en temps de guerre pour des usages différents. Il est vraisemblable que les progrès de la technique n'atténueront pas ces difficultés, bien au contraire. On se trouve donc logiquement conduit à réclamer la prohibition totale de l'emploi de ces armes ou engins en temps de guerre. Et sans doute cette prohibition serait-elle très souhaitable.

Il ne faut pas se dissimuler qu'une convention de prohibition d'emploi se heurte à un risque très grave. La transformation possible et facile, en armes de guerre, d'engins ou de substances utilisés en temps de paix démontre qu'en réalité ces engins ou substances sont toujours disponibles. Dans ces conditions, s'il advenait que la convention fût violée, ou juridiquement inopérante dans une guerre future, le danger suspendu sur la population civile deviendrait évident.

Ces constatations amènent naturellement à penser qu'il est plus que jamais nécessaire et qu'il sera toujours plus nécessaire de faire tous ses efforts pour supprimer le recours à la guerre en lui substituant des procédures de règlement pacifique des difficultés internationales.

Vœux diplomatiques . . . et Croix-Rouge.

C'est pour le moins une idée originale que celle imaginée par le chef du protocole de Bulgarie à l'occasion du 1er janvier dernier. Cet homme d'esprit sait sans doute combien les chefs des missions diplomatiques trouvent fastidieuse l'obligation de venir présenter au début de chaque nouvelle année leurs vœux de bonheur et de santé au chef de l'Etat auprès duquel ils sont accrédités. Il leur

a proposé de remplacer ce geste courtois par un geste... généreux, et il en fait profiter la Croix-Rouge.

Désormais — et ce fut déjà le cas au 1er janvier 1932 — les ambassadeurs et ministres accrédités à Sofia, les diplomates, les personnages officiels étrangers ou bulgares, seront considérés comme ayant rempli leurs obligations de civilité si, au lieu de se mettre en grand uniforme pour aller présenter leurs hommages au chef de l'Etat, ils versent une contribution d'au moins cent lévas à la Croix-Rouge bulgare.

Si cette mode devait se généraliser, ce serait — dans chaque pays — une petite source de bénéfices pour les Croix-Rouges qui, sans doute, ne s'en plaindraient pas!

Mort du Général Pau.

Notre voisine la Croix-Rouge française est en deuil; le 2 janvier elle a perdu un de ses plus fidèles serviteurs, son dévoué président M. le général Pau.

*

Grièvement blessé en 1870, pendant la guerre franco-allemande, le jeune lieutenant, quoique manchot, poursuivit sa carrière militaire et, pendant la guerre mondiale — de 1914 à 1918 — se vit confier de hauts commandements et plusieurs missions importantes. Une de ces missions fut celle qu'il accomplit en Suisse comme inspecteur général des prisonniers de guerre français dans notre pays, et c'est à cette occasion qu'un grand nombre de nos concitoyens approchèrent cet homme de grand mérite et profondément bon. Il adorait ses soldats et le leur faisait bien voir; pendant leur longue captivité il sut les réconforter et les encourager, car son cœur était largement ouvert à toutes les souffrances.

C'est dans ces mêmes dispositions qu'il accepta plus tard de présider la Société de Secours aux Blessés militaires, la plus ancienne des associations qui composent la Croix-Rouge française.

Tous ceux qui eurent à faire avec lui dans ses nouvelles fonctions de président de la Croix-Rouge de France s'accordent à dire qu'il témoigna jusquà sa mort les mêmes qualités de courage, d'activité, de méthode et de dévouement au bien public dont il avait fait preuve au cours de sa longue carrière militaire.

Avisée officiellement de ce décès, la Croix-Rouge suisse a adressé ses vives condoléances à la Croix-Rouge française, après les imposantes obsèques faites au digne général Pau à Paris le 7 janvier 1932. *Dr Ml.*

Das gefährliche Wissen.

Das Wissen hat seine Gefahren.

Es ist ein verhängnisvoller Irrtum, zu glauben, dass Bildung stets erleuchte; sie kann auch verfinsternd wirken, verwirrend. «Wie viele haben sich schon, statt ruhig im Strome ihrer Unwissenheit dahinzutreiben, den Schädel an den Klippen ihrer Kenntnisse zerschmettert.»

Denn Wissen lähmt.

Als die nasse, schlüpfrige Kröte Meyrinks prächtigen Tausendfüssler mit wohlberechneter Tücke fragte, wieso er